

LE COUP DE GRIFFE !

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE SUD CENTRALE
MEMBRE DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Ouf, bientôt les vacances ! Après une nouvelle année éprouvante, pour les corps et les esprits, nous les attendions toutes et tous avec impatience ! Bien sûr, cette année a été principalement marquée par la crise sanitaire (et la crise sociale qui en a découlé) mais elle a aussi vu l'administration se lancer, à toute vitesse, dans la poursuite des réformes engagées : le télétravail, la protection sociale complémentaire, le démantèlement de l'action sociale, la mise en œuvre de la si controversée Loi de transformation de la fonction publique... Parfois à juste titre, pour répondre aux besoins et aux attentes des agent.e.s (le télétravail, la protection sociale complémentaire) mais aussi souvent pour mettre à mal leurs acquis... Vous verrez tout ça ci-dessous !

Pour finir cette année sur une note... plus légère, parlons de Madame C. et de ses rejetons. Depuis 5 ans maintenant, au printemps, une cane installe son nid dans l'un des patios du bâtiment Vauban, sous les fenêtres des équipes de Solidaires Finances Publiques et de Sud Centrale Solidaires, jusqu'à ce qu'une association vienne les chercher pour les emmener dans un environnement plus adapté. Madame C. et sa progéniture savent qu'ils peuvent compter sur le dévouement de nos militant.e.s pour assurer leur protection et subvenir à leurs besoins. C'est aussi comme ça que nous envisageons notre rôle de syndicaliste : être aux côtés de toutes et tous, se battre pour de meilleures conditions de travail et de vie... **Alors si vous non plus, vous ne voulez pas perdre trop de plumes, rejoignez-nous et adhérez !**



En attendant de nous retrouver en septembre dans les conditions « ordinaires » de travail post-Covid, en tout cas nous l'espérons, nous vous souhaitons une bonne lecture et de bonnes vacances !

ROUGE Cette petite musique de la réforme des retraites nous rend rouges de rage ! Pour des raisons assez basement électoralistes le gouvernement s'apprêtent à rejouer la partition de la réforme des retraites, que ce soit la dernière d'un quinquennat particulièrement antisocial ou la première d'un quinquennat "de prolongement". On veut nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternative. Cet aveuglement idéologique se construit sur le dos de millions d'entre nous. A l'heure où les capitalistes continuent d'accumuler les milliards, il est urgent d'imposer une autre répartition des richesses et de partager le travail. Prêt à vous mobiliser ? Nous, oui !

VERT Comme la communication du Secrétariat général sur Bercy Vert... Ça pourrait être bien : chaque geste compte en matière de lutte contre le changement climatique... Mais ce serait encore mieux, et surtout plus crédible !, si le gouvernement s'attaquait aux vraies racines du problème en laissant tomber, par exemple, les nombreux projets inutiles qu'il soutient encore ou bien si il avait intégré les propositions de la Convention citoyenne dans la loi environnement ! Sinon, ce n'est que du « green-washing » pour se donner bonne conscience !

BLEU Comme l'uniforme de nos collègues douaniers qui sont confrontés à un transfert d'une partie de leurs missions vers la DGFIP. C'est un plan de casse de la Douane qui fragilisera le budget de l'État... Cette « restructuration » s'apparente à un plan social (qui ressemble assez à ce qu'il s'est passé à la DGE) avec une insistance particulière sur le recours aux ruptures conventionnelles... Les agent.e.s payent le prix fort de ces « réorganisations » de plus en plus fréquentes ! Courage et solidarité !

SUD CENTRALE SOLIDAIRES

139, rue de Bercy - Bâtiment Vauban - Pièces 0064 et 0073 Nord 1 - Pièce 0073 Ouest 2
01 53 18 73 21 - syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - www.sudcm.org

Télétravail nouvelle formule, soyons prudent.e.s !

La prise en charge de la complémentaire santé des fonctionnaires bientôt en vigueur ?

Alors que les salarié.e.s du privé bénéficient déjà d'un financement partiel de leur complémentaire santé, ce n'était jusqu'alors pas le cas des agent.e.s publics. Il ne reste plus que six mois avant la mise en œuvre du nouveau dispositif de prise en charge par les employeurs de l'État du coût de la complémentaire santé des agent.e.s, à hauteur de 15 € par mois. Ce n'est qu'une phase transitoire : l'ordonnance du 16 février 2021 a fixé une obligation de participation "à hauteur d'au moins 50 %" d'ici 2024, soit 30€ pour les fonctionnaires de l'État. **À noter cependant que ces 15 € mensuel seront soumis à impôts et cotisations sociales et que, d'après ce qu'a répondu la DGAFP à une question de Solidaires, il s'agit bien d'un montant brut.** Chacun appréciera donc ce qu'il percevra effectivement.

En outre, cette participation sera versée aux agents en activité, en détachement ou en congé de mobilité, ainsi qu'aux agents en "position, situation ou congé de toute nature" donnant lieu à une rémunération. **Les agents en disponibilité et les vacataires en seront donc exclus. Et le sort réservé aux retraité.e.s n'est pas encore connu :** pourront-ils continuer à adhérer à la même complémentaire santé ? Leur cotisation sera-t-elle plafonnée comme c'est le cas actuellement des adhérentes et des adhérents de la mutuelle référencée ou explosera-t-elle ? Un haut niveau de solidarité générationnelle et familiale sera-t-il garanti ?

Les cotisations seront-elles modulées en fonction du niveau du traitement ? Le panier de soins pris en compte dans l'assiette du calcul de la participation garantira-t-il un bon niveau de prise en charge, en particulier pour la médecine de ville, ou ouvrira-t-il la porte à la nécessité de sur-complémentaires ?

Il y a là toute une série de questions majeures au regard des principes qui fondent notre vision de la protection sociale, fut-elle complémentaire à défaut de relever d'une sécurité sociale à 100 %. Pour appréhender ce sujet, et porter un jugement sur les effets de cette réforme il faut donc se garder de se focaliser sur le seul niveau de participation financière de l'employeur. À défaut, nous passerions sans doute à côté de l'essentiel.

De nombreux messages, syndicaux et émanant de l'administration, vous sont parvenus sur la mise en place du télétravail dans sa nouvelle formule. Les procédures vous ont été détaillées et d'aucuns se sont félicités de cette formidable avancée ! Quant à nous, si nous avons voté le nouveau protocole lors du comité technique du 3 février dernier, nous n'avons pas souhaité signer l'accord proposé par l'administration. Parce que les négociations et les discussions au niveau de la Fonction Publique sont encore en cours et que leurs conclusions obligeront à revoir l'accord signé pour y rajouter, entre autres, une indemnité de télétravail destinées à couvrir les frais du travail à domicile occasionnés pour l'agent.e. (dernier montant connu : 2,5 €/jour plafonné à 220 € bruts/an).

Le télétravail est indubitablement utile pour celles et ceux qui ainsi s'évitent des trajets longs et fatigants, particulièrement les francilien.ne.s, pour ceux et celles qui ont besoin de travailler au calme, pour celles et ceux qui souhaitent organiser leur journée en fonction de divers impératifs (familiaux, santé...). Dès lors, bien sûr, que chaque agent.e ayant fait ce choix soit correctement équipé et installé par l'administration ! **Mais il ne doit pas faire oublier celles et ceux qui ne pourront pas y avoir accès,** ceux et celles dont les postes seront jugés non-télétravaillables et qui doivent également être équipés en matériel adapté (par exemple pour participer aux réunions en visio ou audio) et dont les aspirations à travailler différemment doivent être prises en compte.

Le télétravail n'est pas forcément la panacée qui nous est vendue : il peut être producteur d'inégalités ! Nous serons attentives à ce **qu'aucun.e agent.e ne soit lésé par cette nouvelle organisation du travail,** qu'il n'y ait pas d'inégalité dans le traitement des demandes, que les charges de travail restent bien réparties...

Halte au démantèlement de l'action sociale ministérielle !

L'action sociale ministérielle, c'est la restauration, le logement, les vacances-loisirs, les aides financières, les crèches, le CESU 6/12 ans, les crédits locaux des CDAS... Cette dernière subit d'année en année une baisse de son budget et les attaques se multiplient dans une logique de restriction budgétaire au détriment des agent.e.s de Bercy. On assiste ainsi à un nivellement des prestations sociales par le bas :

- multiplication des fermetures de restaurants administratifs sur tout le territoire,
- développement de la tarification au plat dans les restaurants administratifs,

- régionalisation du réseau des délégations d'action sociale et baisse des budgets de l'action sociale (dont la prise en charge de l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants, de sorties, de journées à la mer, de conférences...).

La décision la plus visible est la cession du parc des résidences vacances géré par EPAF. Au prétexte que celui-ci ne serait plus suffisamment attractif et qu'il nécessiterait des travaux trop importants ! A ce stade, il n'est pas inutile de rappeler que, depuis plusieurs années, l'administration s'est refusée à investir dans des travaux, en interdisant à EPAF de le faire. Laisant ainsi le patrimoine se détériorer (pour avoir plus de raisons de le vendre ?). D'autant que ces résidences sont implantées dans des zones géographiques absolument pas touristiques comme... Saint-Raphaël, Piana, Bénodet, le Cap Ferret, l'île de Bréhat...

Cela fait plusieurs mois que les fédérations se mobilisent et mobilisent les agents.e.s afin que l'administration et le ministre abandonnent ce projet. **Aucune des propositions faites par les organisations syndicales n'a été expertisée !** L'administration a juste concédé la cession des deux tiers des résidences au lieu de la totalité (et pour cause certaines ne sont pas cessibles : SCi avec un autre ministère, donation sous conditions...).

L'administration prétend que cela ne changera rien pour les agents.e.s du MEFR et qu'ils et elles pourront continuer de bénéficier de l'accès aux résidences aux mêmes tarifs. Cela signifie que les repreneurs, tout en faisant les travaux, continueront de pratiquer les tarifs Epaf estimés à 3 voire 4 fois inférieurs au prix du marché. **Nous ne sommes pas naïfs : la philanthropie ne fait pas bon ménage avec la loi du marché.** Nous le savons, l'administration le sait. Peut-être que, grâce au montant de la subvention, les agents.es pourront encore partir avec des tarifs Epaf en 2022 mais au-delà, nous n'avons aucune garantie. Les exemples dont nous disposons d'abandon du patrimoine social en faveur d'un opérateur ou organisme privé (aussi qualifié soit-il) convergent : ils se soldent par une augmentation substantielle des tarifs et une incapacité pour les agents.e.s aux revenus modestes d'y accéder.

L'administration a décidé de s'attaquer à un pan historique de notre action sociale, qui ferait des envieux ailleurs, nous rappelons simplement que cette action sociale est le fruit de mobilisations et de choix collectifs des agents.e.s du ministère. **Cela ne peut laisser personne indifférent, personne ne peut dire qu'il n'y aura jamais recours, pour les vacances, pour la restauration, pour le logement, pour des aides...** Défendre l'action sociale, c'est également défendre le droit pour tou.te.s à une certaine qualité de vie.

Nouvelles instances : quel rôle pour les syndicats ?

Nouvelles instances = nouveau rôle des organisations et donc des représentants.e.s du personnel. Nous vous en avons parlé au fil des réunions qui ont eu lieu au niveau ministériel : le déploiement de la Loi de transformation de la fonction publique est en cours à Bercy et l'administration centrale n'y échappe pas.

Le Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) seront fondus dans une instance unique le CSA (Comité Social d'Administration). Au sein de ce CSA, une nouvelle instance va être créée : la Formation Spécialisée (FS). Cette dernière aura, peu ou prou, les prérogatives du CHSCT actuel et les futurs membres du CSA continueront à examiner les questions portant sur les restructurations de services, le temps de travail, l'égalité professionnelle femmes-hommes...

Dans ses nouvelles compétences, il y aura l'établissement et le suivi des Lignes Directrices de Gestion (LDG - sur les promotions, les mobilités, la formation), puisque les CAP sont dessaisies de ces questions. C'est, selon le gouvernement, ce qui valide la réduction du nombre de CAP.

Nous nous sommes beaucoup battus contre ces dispositions qui rendent opaques les décisions prises, qui individualisent les parcours professionnels loin du regard des organisations syndicales et qui isolent les agents.e.s dans un tête-à-tête avec leur hiérarchie. Sans avoir obtenu gain de cause...

À nous maintenant de nous saisir de ce nouveau fonctionnement et de travailler pour que les agents.e.s n'y perdent pas de plumes. **Ces nouvelles instances nous sont imposées, alors nous nous adaptons, nous nous y préparons afin de vous accompagner au mieux et d'être en capacité de vous y représenter.**

En Administration Centrale, il n'y aura plus que 4 CAP, 1 par corps (contre 24 à l'heure actuelle) :

- une CAP regroupant les 4000 personnels de l'encadrement supérieur qui concernera aussi des personnels hors administration centrale (ingénieur des mines, administrateur des finances publiques, administrateur INSEE...).
- Une CAP pour les 4100 personnels de catégorie A.
- Une CAP pour les près de 3000 personnels de catégorie B.
- Une CAP pour les 1400 personnels de catégorie C (administratif et technique).



BULLETIN D'ADHESION 2021

À retourner à **Sud Centrale Solidaires**
Bâtiment Vauban – Nord 1 – Télédock 624
139, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12

syndicat-sud-centrale@finances.gouv.fr
01 53 18 73 21

NOM : _____

Prénom : _____

Grade : _____

Direction : _____

Service : _____

Adresse administrative* : _____

Adresse personnelle* : _____

N° de téléphone administratif : _____

Portable : _____

Courriel professionnel* : _____

Courriel personnel* : _____

Indice majoré (voir sur le bulletin de paie) : _____

Fait à _____, le _____

Signature : _____

***Merci de bien vouloir préciser à quelle adresse - professionnelle ou personnelle - vous souhaitez recevoir nos envois.**

A réception du bulletin d'adhésion complété, nous vous ferons parvenir le montant de l'adhésion à payer
(pour info : le montant est compris entre 40 et 140 € en fonction de l'indice).